

ECHOS DE LHUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



N.9

AVRIL, MAI, JUIN

1985

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 22 Avril 1985

Excusés: Simon ALBERT et Jean-Louis COINDARD.
Démission de Marie-France DE BONI.

Lecture par Monsieur le Maire d'une lettre adressée aux élus, de Monsieur Claude GUIZARD, nouveau préfet de l'Ain.

PRIX DE L'EAU:

La hausse autorisée est de 4,25% ce qui élève le prix de l'eau pour 1985 à 1,25F. le m3 (1,20F. en 1984).

PROTECTION DES CAPTAGES:

Un état des dépenses est en cours d'établissement.

RECHERCHES D'EAU:

Un forage à 33m de profondeur a été effectué sur un terrain de Monsieur Henri Vuilleroth (au-dessus des recherches précédentes), une tranche d'eau de 3,60m d'épaisseur et de 5 m3/heure de débit environ est signalée à 8,60m de profondeur. La terre au-dessus de cette nappe permet d'espérer une bonne qualité de cette eau. (argile plastique blanche et sable argileux, graviers et galets roulés..); le débit est à surveiller cet été. Le tubage actuel est en PVC de Ø 125.

Des essais de pompage pendant 9 heures ont été effectués; un rapport de forage indique que le débit actuel ne peut être supérieur à 5 m3/heure sans abaissement important de la nappe d'eau.

L'idée des responsables communaux de procéder par siphonage parait bonne à condition de procéder à un essai de capacité en période d'étiage avant de se lancer dans des installations définitives.

ACHAT DE MATERIEL:

délibération est prise pour rajouter 22.000 F. sur le chapitre 210 d'investissement de matériel pour l'achat de 2 appareils de Respiration Individuels demandés par le Centre de Secours (14.000F.), une subvention est attendue;

pour l'achat d'une voiture de service pour M.Pingeon;

et pour les achats d'un bureau et d'une chaise pour Monsieur le Maire et d'une chaise dactylo.

17.000 F. avaient été prévus, 22.000 F. supplémentaires seront donc virés du programme travaux (Ch.63) au programme matériel.

TRAVAUX EN COURS: AVANCEMENT:

DECHARGE CONTROLEE: la tranchée a été faite sur une largeur de 5m, une profondeur de 2,50m et une longueur de 70m, soit environ 875 m3. Les poteaux de la clôture ont été scellés et le portail posé. Une réunion de la commission des Eaux et des Ordures Ménagères est fixée au mercredi 24 Avril pour préparer la mise en route de la décharge: panneaux, affiches, arrêtés, fermeture des autres décharges... La mise en route se fera dans environ 2 mois.

EVACUATION DES EAUX SOUS SALLE POLYVALENTE: les travaux sont terminés, la tranchée dans les terrains a été effectuée à la pelle par M. Pingeon, donc avec un minimum de nuisance. Le dallage du sous-sol a été remis en état. En attente d'un orage ...

ECOULEMENT DEVANT SALLE POLYVALENTE: un regard avec grille a été posé, le fossé bouché, un léger goudronnage est souhaitable.

MUR DE LA COUR DE MADAME MALAQUIN: commande a été passée à M.Garcia pour un montant d'environ 15.000 F.

PORTE PIETONNE DU PRESBYTERE: travail réalisé par M.Conand: montant "recollé" et trous dans le mur rebouchés.

RESTENT A REALISER: l'évacuation du trop-plein du réservoir de Rix,
les toitures,
le miroir du Poulet,
les panneaux d'entrée et de sortie de Lhuis
et la salle de réunion, dont les travaux commenceront bientôt.

EMPLOI TEMPORAIRE DE Mm. BUISSON:

Délibération est prise pour que Madame BUISSON puisse remplacer Madame DEGLISE actuellement en congé maladie.

PRIX DE LA PHOTOCOPIE:

Délibération est prise pour baisser le prix de 2,50 F. à 2,00 F. en raison des économies réalisées avec la nouvelle photocopieuse.

SIVOM: (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) créée en 1966.

Celui-ci n'a jamais fonctionné jusqu'à présent, Monsieur Berlioz, Conseiller Général souhaite donner un essor à cet organisme.

SUCCESSION DE Mm. MICOT:

La renonciation de Madame Parent a été officialisée. Les titres et livrets s'élèvent à une valeur déclarée de l'ordre de 200.000F. plus la maison située à Milieu.

ACHAT DE TERRAIN:

Pour le Rugby: entente avec M. Berthon à 18,50 F. le m² d'où un coût de 78.255 F.. Accord du Conseil Municipal pour que l'achat soit réalisé.

BRIOCHEs ADAPEI:

Distribution les 4 et 5 Mai.

DIVERS: Félix DAVID évoque l'avenir de la commune (commerces qui ferment, chômage...) et propose de réétudier le projet d'une maison de retraite à Lhuis. La Commission de Développement Socio-Economique est chargée de prendre les contacts qui s'imposent (DDASS en particulier) et de commencer l'élaboration d'un dossier.

Monsieur Savoyet signale que les poteaux d'incendie de la Manissière et du Trieux seraient à vérifier.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L
du 17 Juin 1985

DECHARGE CONTROLEE:

La subvention a été accordée, les travaux sont terminés (tranchée, clôture, portail). L'ouverture aura lieu le samedi 6 Juillet. Des panneaux sont en cours de réalisation pour indiquer les jours d'ouverture et les modalités d'utilisation.

La décharge sera ouverte au public le samedi de 9 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi de 8 heures 30 à 17 heures 30.

Il reste à fermer les deux autres décharges (chemin du Golet et de Rix). La décharge du Golet sera fermée par un grillage et recouverte de terre. Le dépôt des gravas se fera toujours sur la route de Rix après le cimetière. Pour les déchets métalliques, ferraille, un emplacement a été aménagé sur la nouvelle décharge.

Les administrés seront prévenus individuellement par lettre de tous ces changements. Lecture de cette lettre par Monsieur Le Maire.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES: pour des raisons d'hygiène, et de rapidité de ramassage, la collecte des ordures se fera prochainement dans des sacs plastiques. Ceci sera également expliqué aux usagés dans la lettre.

RECHERCHES D'EAU:

Rien de nouveau depuis Avril en ce qui concerne le forage de Milieu, on attend un peu de sécheresse pour mesurer le débit et établir des moyennes. Lecture par Marcel Bonnard de calculs sur les besoins en eau et les possibilités des différentes sources, mais celui-ci souhaite faire effectuer un sondage électrique afin d'affiner les recherches. D'après le débit actuel de cette nouvelle source d'eau et les moyennes de consommations, il semble que même en supprimant la source du Vivier (cause de nombreux problèmes en raison de sa protection s'étendant sur le village de Milieu), la production d'eau sera encore très nettement supérieure à la consommation.

Le réservoir du Creux du Nant a été nettoyé le 22 Mai 1985. Dans l'attente du prochain examen bactériologique. La subvention pour le stérilisateur à énergie solaire a été accordée, elle représente 28,5% de la somme et s'élève à 21,626 F. L'appareil sera installé dans le courant du 2em. semestre.

INFORMATIQUE A L'ECOLE:

Six mini-ordinateurs doivent être livrés à l'école d'ici la fin de 1985. Un local doit être aménagé pour les accueillir. L'emplacement choisi est le hall de l'Ecole des Grands, derrière le local des pompiers. Des cloisons devront être mises en place et le local protégé du vol. Il faudra assurer ce matériel et en assurer la

maintenance. Par la suite les particuliers pourraient avoir accès à ces appareils mais l'encadrement et les modalités d'utilisation restent à définir.

CHEMIN DE LA MANISSIERE:

Initialement ce chemin avait été programmé pour regoudronnage simple au mois de Mars (50.000 F.) mais après plusieurs visites de la DDE (avec Marcel BONNARD) la commission a décidé d'entreprendre un travail plus élaboré et plus durable. Le gel, l'humidité persistante entretenue par les arbres, l'ont détérioré. Les fossés sont à refaire en aménageant les entrées de prés, la route est à reprofiler, les bordures sont à élaguer très sérieusement en conservant les gros arbres. Pour cette année le coût sera d'environ 60.000 F.. En 1986 un regoudronnage général sera nécessaire pour une somme d'environ 50.000 F.

D'autres chemins sont dans ce cas: RIX par exemple.

Rendez-vous pris avec M.Ducaroy pour de petits problèmes au Poulet: dégradation d'un carrefour par des camions.

PANNEAUX "TROUPEAUX":

Un tel panneau a été demandé par M.Guiffroy. Une demande est effectuée auprès de la DDE pour étudier les possibilités et modalités d'implantation.

PRIX DE LA SALLE POLYVALENTE:

Une demande de location de la salle a été présentée par une association des Anciens Déportés de l'Ain pour leur assemblée générale de 1986 (avec repas).

La location pour une association de Lhuis serait de 400 F.; le Conseil Municipal propose 600F., il faut ajouter 1F. par chaise et par table au Comité des Fêtes.

SUCCESSION Mm.MICOT:

Monsieur le Maire, Suzanne Roux et Félix David ont rendez-vous chez Monsieur Darmet le 19 Juin pour suite à donner à cette affaire.

SIVOM: (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Lors de la dernière réunion des Maires qui a eu lieu à Benonces, un tour de table a été effectué afin d'établir une liste des actions propres à chaque commune et pouvant bénéficier des avantages de ce sivom pour leur réalisation:

Lhuis: fondation d'une maison de retraite; Benonces: informatisation des Mairies; Briord: est contre l'utilisation du SIVOM; Groslée: n'a pas de projet précis mais n'est pas contre le principe; Innimont: la commune est trop petite pour utiliser cette formule mais travaillera sur le plan cantonal; Marchamp: n'est pas contre le projet non plus; Lompnaz: n'a rien décidé; Montagnieu: souhaite que le SIVOM soit source d'emploi; Ordonnaz: projet lié au ski et au tourisme; Saint-Benoit: souhaite un ouvrier polyvalent employé par plusieurs communes, Seillonaz était absent à la réunion; Serrières-de-Briord aménagement du plan d'eau.

Le SIVOM n'a encore jamais fonctionné ni eu de budget élaboré depuis sa création.

CHEMIN DE HALLAGE DU BORD DU RHONE:

Jean Plantin de Neyrieu qui exploite des terres dans ce secteur a demandé l'entretien de ce chemin partant de Groslée en direction de Rix. Il semble que l'entretien de ce chemin appartenant à la Compagnie Fluviale soit à la charge des utilisateurs, ce chemin n'étant pas communal. Renseignements à prendre.

TROTTOIR DE LA PERCEPTION:

La glycine endommage le trottoir et a fendu les dalles au-dessus des écoulements. Il semble dommage de couper ce bel arbuste qui fait le charme de la demeure, les écoulements seront refermés et le trottoir réparé.

BORNE DE L'EGLISE:

Elle a été renversée par un chauffeur de M.BONAREL (livreur de bois). La réparation d'environ 750 F. sera réglée à l'amiable.

ASSEMBLEE GENERALE DES BERGES DU RHONE:

Les deux délégués n'ont pas pu y participer, les convocations étant arrivées après la réunion en raison des retards du courrier.

RHONE: au Grand-Champ:

Jean Vuillerod signale que le Rhône commence à ronger la berge en deça d'un petit flot qui renvoie l'eau vers les terres: à surveiller. Le niveau des eaux qui sera bientôt modifié par le barrage de Sault-Brenaz pouvant changer beaucoup de choses.

TERRAIN DE SPORT:

Les arbres grossissent et le terrain se détériore de plus en plus près de la gendarmerie.

DEPART DES DOCTEURS ADOUARD:

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Madame et Monsieur Adouard seront remplacés par le Docteur PERROUD à qui nous souhaitons la bienvenue.

FONTAINE DE VERNANS:

La fontaine à besoin d'être réparée: plaque à revisser et joint à remettre.

FOOT:

Demande verbale de Jean-Louis Coindard d'une subvention pour l'aménagement de vestiaires dont le bâtiment a été acheté à la CNR. Un bâtiment identique a été acquis par le Rugby.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de l'après Chantier de CREYS-MALVILLE, un stage de qualification débute le 5 SEPTEMBRE 1985 au LYCEE "L'OISELET" à BOURGOIN-JALLIEU.

Des personnes extérieures au Chantier seront acceptées dans la mesure des places disponibles.

La sélection se faisant début JUILLET, prendre contact au plus tôt avec

LE PILOTE EDUCATIF

TEL: 80.11.33

POSTE 467.



DISTILLATIONS

CAMPAGNE 1985-1986

La campagne de distillation 1985-86 se déroulera comme suit:

- du 2 janvier 1986 au 30 Mai 1986 pour les distillations du vin
- du 1er. Octobre 1985 au 30 Mai 1986 pour la mise en oeuvre des autres matières à distiller.

Ateliers publics ouverts de 6 à 18 heures et retrait des eaux de vie produites après 18 heures.

+++++

"distillation fractionnée"
gravure du XVI^{em}. siècle.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

OBJET: Décharge contrôlée et ramassage des ordures ménagères:

Vous avez pu suivre par la presse locale et par les "ECHOS de LHUIS", les démarches, formalités et travaux entrepris dès Mars 1983 pour réaliser une décharge contrôlée.

DECHARGE CONTROLEE: Elle a été autorisée par arrêté préfectoral du 13 Avril 1984 et sa réalisation pratique est en cours d'achèvement, la subvention du Conseil Général n'ayant été attribuée qu'au début 85.

Elle est située sur la gauche de l'ancienne voie du tram au lieu dit "la culatte" à 1 Km700 de la Mairie. Cette décharge est située dans un terrain clos par un grillage avec un portail d'accès et elle sera ouverte au public de Lhuis, en principe, le mercredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 et le samedi de 9 heures 30 à 17 heures 30.

Vous devez retenir qu'une tranchée de 4m de largeur et de 2,50m de profondeur a été creusée et que les ordures ménagères seront déversées dans cette tranchée, la remorque se déversant en marche arrière. Cela signifie que les ordures seront tassées par la remorque à chaque déversement et chaque couche d'ordure sera couverte par des matériaux inertes (terre, sable, etc...)

Cette technique est nécessaire pour que la destruction des ordures se fasse à l'abri de l'air. Pour cela le ramassage du samedi sera soumis à certaines contraintes qui vont amener des changements.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES: pour des raisons d'hygiène pour le personnel et de rapidité de travail, la collecte sera faite dans des sacs en plastique à l'exclusion de poubelles, lessiveuses, cartons, caisses, etc...

Les verres, objets métalliques ne doivent pas être mis dans des sacs, toutefois les boîtes de conserves seront admises.

Les cartons ou boîtes d'emballage vides devront être écrasés ou déchirés avant d'être mis dans des sacs, ceci pour créer moins de vide dans la décharge et faciliter le tassement.

Une statistique faite par le personnel de ramassage et par le Maire montre qu'environ la moitié de la population utilise déjà des sacs plastiques, il ne doit pas être difficile d'aller à 100%. L'achat des sacs est laissé à votre initiative chez le commerçant de votre choix.

Un arrêté du Maire a été pris le 28 Mai 1985 donnant les nouvelles directives. Il peut être consulté en Mairie et prévoit la fermeture des autres décharges d'ordures ménagères. La décharge de remblais et gravats reste en service (lieu-dit "EN VERT").

La date de la mise en service de la décharge contrôlée et du nouveau mode de ramassage est fixée au 6 Juillet 1985.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre ces quelques directives simples, étant certains que nous améliorerons le ramassage et que nous arriverons ainsi à réaliser une décharge contrôlée correcte et non polluante.

Pour la Commission des Ordures Ménagères
Pour le Conseil Municipal

Le Maire.

PRECISIONS:

Les verres doivent être déposés dans le conteneur placé au fond du champ de Foire, nous vous rappelons que le produit de la vente du verre est destiné à la Lutte contre le Cancer.

+++++



FOOT

E. S. GROSLEE - LHUIS - SAINT-BENOIT



UNE SAISON ENCORE...

Pour notre club de foot, Juin c'est l'occasion traditionnelle d'un double regard: vers le passé pour un bilan de la saison écoulée, et vers l'avenir pour préparer, après la trêve estivale, la reprise des compétitions.

Sur le plan sportif, les résultats obtenus par les différentes équipes engagées sont mitigés.

Les seniors, aux effectifs limités, ont été handicapés par les absences prolongées d'éléments moteurs, éloignés du stade par des blessures. Perdant des matchs réputés faciles mais battant les meilleurs de leur poule, ces équipes ont obtenu des résultats irréguliers.

Ils suffisent pour assurer leur maintien et montrent qu'avec un potentiel et une motivation retrouvés, elles peuvent se montrer plus ambitieuses l'an prochain.

La satisfaction essentielle nous est venue des équipes jeunes. Nos poussins obtiennent un classement modeste (6em. sur 8). Mais ils ont évolué avec de nombreux débutants de 2 à 3 ans plus jeunes que ceux de leur catégorie. A ce niveau, ils apprennent à jouer et à aimer ce sport, et dans ce but, la participation de tous aux matchs passe avant l'obtention d'un résultat. Leurs progrès en cours d'année sont prometteurs.

Les débutants, en jouant dans leur catégorie, ont d'ailleurs obtenu 2 places de finalistes aux tournois de Serrières-de-Briord et Culoz, gagnant deux belles coupes qui les ont comblés.

Les pupilles obtiennent, en 2em.série du Bugey une honorable 4em. place, d'autant plus méritoire que les meilleurs d'entre eux, évoluant avec l'équipe minimes, n'étaient pas souvent disponibles.

Quant aux minimes, l'équipe complétée avec les meilleurs pupilles, a effectué un brillant parcours. En séries du Bugey: 1er. en championnat avec seulement deux défaites et finalistes de la Coupe du Bugey (challenge AULAZ) où, après avoir éliminé Belley, Villieu, Montalieu, ils ne s'inclinent, en finale contre Culoz qu'aux pénalties après un match exemplaire (3 à 3 à la fin du temps réglementaire).

Plus encore que leurs capacités physiques et techniques déjà affirmées, ce sont leurs qualités morales de volonté et de solidarité qui leur ont permis de s'imposer. Le club fonde de légitimes espoirs sur leur réussite l'an prochain au niveau supérieur.

En 85-86, le club engagera les mêmes équipes en championnat du Bugey; Seniors et jeunes joueurs doivent s'y montrer en progrès.

La reprise des licences dont le prix est fixé à 100 F. pour les seniors et à 50 F. pour les jeunes et la visite médicale obligatoire auront lieu le samedi 13 Juillet 15 heures à la Salle Polyvalente de GROSLEE. (ne pas oublier photos et fiche d'Etat Civil si demandées.)

Pour vivre, un club sportif se doit de disposer d'installations modestes mais fonctionnelles.

Vous avez pu voir un nouveau stade se réaliser à la Plaine. Les derniers aménagements, avec dans l'immédiat la mise en place des vestiaires, devraient se terminer durant l'été pour une entrée en service début septembre.

Le financement de ces réalisations, avec l'aide des municipalités, oblige le club à solliciter de temps à autre votre générosité. L'opération "tartes" fixée aux 13 et 14 Juillet en sera la prochaine occasion. Par avance Merci du bon accueil que vous ne manquerez pas de leur réserver.

Toutes ces compétitions sportives avec leurs lots de joie et de déceptions, toutes ces activités annexes et leur cortège de soucis, toutes ces bonnes volontés sans cesse sollicitées et toujours disponibles: voilà l'authentique image du sport, contact humain fondé sur la solidarité et une franche et simple amitié.

Ce contact peut parfois être rude; ce n'est pas notre vice-président Jean-Louis Coindard qui nous démentira. Nous lui souhaitons une bonne fin de convalescence et un prompt retour sur cette nouvelle pelouse.

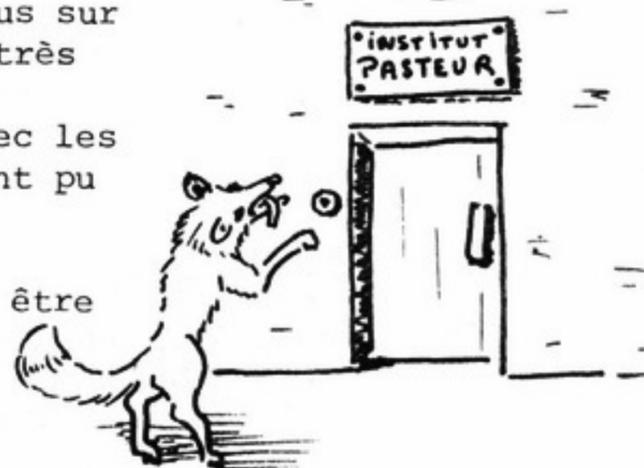
Gérard DEGLISE.

ENCORE LA RAGE

De très nombreux renards enragés ont été abattus sur le canton, nous vous rappelons à ce sujet l'article très complet en pages 5 et 6 des ECHOS de LHUIS N°7.

De plus il est recommandé de ne pas toucher avec les mains nues un renard abattu ou tout autre animal ayant pu être en contact avec lui. Les enfants doivent être particulièrement mis en garde par les parents.

Il est rappelé également que les chats doivent être vaccinés.



.....

LES VACANCES DE LA MAIRIE !..

Madame GUYOT sera en vacances 3 semaines du vendredi soir 26 Juillet au mardi matin 20 Août, pendant cette période elle sera remplacée par Madame Ginette BONNARD, secrétaire de Mairie de Marchamp. Le secrétariat de Mairie sera ouvert pendant ces 3 semaines:

- les mardis de 8 heures 30 à 12 heures
- les mercredis de 13 heures 30 à 18 heures
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures.

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux Adjoints.



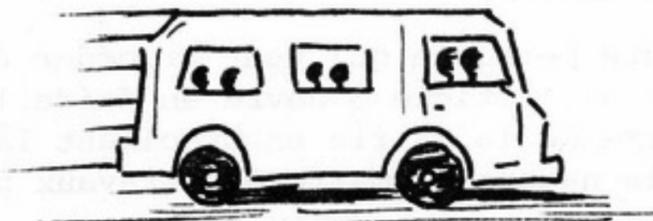
.....

DÉPARTS

Monsieur VEUILLET, instituteur de la classe enfantine, nous quitte pour aller accomplir son Service National. Le 27 Juin un pot d'adieu lui sera offert par le Sou des Ecoles et les parents de ses élèves.

Monsieur MOULARD, Gendarme à Lhuis, est affecté à Tassin-la-Demi-Lune.

Nous regrettons leurs départs et tous nos voeux les accompagnent.

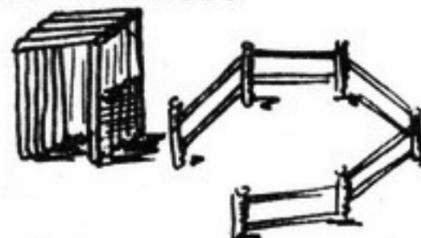


.....

EQUIPEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Vous avez tous pu remarquer le nouvel équipement de la cour de l'école maternelle et la joie des enfants à l'utiliser.

Les parents qui ont installé tout ce matériel doivent-être chaleureusement félicités et remerciés pour leur travail et leur bénévolat...



CHEMINS COMMUNAUX

ELAGAGE ET PLANTATION D'ARBRES SUR LES BORDURES

1°/ ELAGAGE DES BORDURES:

Il est rappelé que l'élagage des haies et arbres bordant une voie publique ainsi que le fauchage des bordures incombe aux propriétaires ou aux locataires des terrains limitrophes (arrêté préfectoral du 5 Juillet 1965 et article 20 du décret du 18.9.69).

Les branches qui avancent sur les chemins doivent être coupées à l'aplomb des limites des chemins, bordures comprises. Les arbres de haut jet doivent être élagués pratiquement sur une hauteur de 3m à partir du sol.

Monsieur le Préfet a rappelé par circulaire du 21 février 1985, l'importance de l'application de ces dispositions qui ont pour effet d'assurer la commodité du passage, la sécurité de la circulation, le bon aspect de l'environnement et une moindre humidité sur le sol des chemins.

Il est rappelé également que dans le cas où il apparaîtrait qu'un accident serait imputable à une non application des dispositions relatives à l'élagage, la responsabilité des propriétaires ou locataires pourrait être recherchée. Enfin il est précisé que si les travaux d'élagages ou de fauchage ne sont pas faits par les riverains, ils pourraient être ordonnés par la commune et à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultats.

2°/ PLANTATION D'ARBRES:

Un décret préfectoral du 14.09.67 régleme les boisements et plantations dans notre commune (il peut être consulté en Mairie)

Il précise:

ARTICLE 3: Les modalités d'application de la réglementation seront les suivantes

a) les distances minima auxquelles devront être soumis les semis ou plantations par rapport aux fonds voisins sont fixées comme suit:

- peupliers 15 mètres
- résineux 12 mètres
- acacias 12 mètres

b) La zone comprise entre la limite de la parcelle et les plantations sera maintenue en parfait état, toute végétation arbustive spontanée devant être détruite immédiatement.

ARTICLE 4: Toute personne qui veut procéder à des semis ou à des plantations d'essence mentionnée à l'article 3 devra en faire la déclaration au Préfet directement ou par l'intermédiaire de la Mairie en précisant la désignation cadastrale des parcelles à boiser et la nature sommaire des travaux projetés.

Le Préfet dispose d'un délai de trois mois pour notifier éventuellement son opposition au pétitionnaire.

ARBRES FRUITIERS:

Il n'existe pas de règlement précis sur les distances de plantation. Mais il faut se souvenir que tout arbre fruitier dont les branches surplombent une propriété voisine peut être élagué par le voisin à l'aplomb de la limite des propriétés. D'où l'intérêt par le propriétaire de planter l'arbre fruitier à plusieurs mètres de la limite (minimum de 3 mètres).

+++++

POÉSIES

VOICI L'ETE: Isabelle Vaudray.

En été, le soleil brille
 La mer calme scintille

Les gens sur la plage se baignent
 Une vieille dame se peigne

Un petit garçon pleure
 Un chien de l'eau a peur

Au loin, un bateau à voiles s'en va
 Pour l'Espagne ou bien le Nicaragua.

JE FIS UN FEU: (sur une idée de P.ELUARD)
Nadège Guilloud.

Je fis un feu
 Un feu pour m'endormir auprès d'une fée
 Un feu qui siffle dans le vent d'hiver

Je fis un feu
 Un feu pour me chanter une berceuse
 Un feu qui serait jaune foncé

Je fis un feu
 Un feu pour tous mes amis
 Un feu qui soit joli

Je fis un feu
 Un feu pour Céline et Maryline
 Un feu qui vous dise à tous merci

Je fis un feu
 Un feu pour toi et moi
 Un feu qui soit roi.

LA BELLE SAISON: Maud Laloy.

A la belle saison,
 Où le ciel reprend sa raison
 Et son aspect tendre,
 Un oiseau à fait détendre
 Ses grandes ailes au jour,
 Pour un très long séjour
 Et traverser le ciel
 Jusqu'à sa lune de miel.

TOUT VA MAL ! Maud Laloy.

Le chef de gare n'était pas sur la bonne voie...
 Et sa femme avait complètement déraillé
 L'électricien avait des ampoules aux pieds
 Le cycliste avait perdu les pédales
 Le vaisselier en avait ras le bol
 L'épicier sentait la moutarde lui monter au nez
 " Il y a des jours où l'on ferait mieux de rester coucher!"
 Disait la marchande de lits.

\$